



RJCCQ

Regroupement des jeunes
chambres de commerce du Québec

DÉPOSÉ DANS LE
CADRE DU FORUM
ÉCONOMIQUE DE LA
RELÈVE D'AFFAIRES
(FERA)

PRÉSENTÉ PAR LE
REGROUPEMENT DES JEUNES
CHAMBRES DE COMMERCE DU
QUÉBEC (RJCCQ)

Mars 2021

LIVRE BLANC

6^e édition

Fera

Forum économique
de la relève d'affaires

Et maintenant ?

TABLE DES MATIÈRES

À propos du RJCCQ et du Fera	3
Le Fera en bref	4
Introduction	5
11 recommandations pour relancer le Québec	7
Thématique 1 : Soutien à la relève d'affaires	8
Thématique 2 : Transformation du monde du travail	12
Thématique 3 : Innovation ouverte	15
Thématique 4 : Identité numérique	18
Conclusion	21
Bibliographie	22

À PROPOS

LE REGROUPEMENT DES JEUNES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Fondé en 1992, le Regroupement des jeunes chambres de commerce du Québec (RJCCQ) est un organisme sans but lucratif qui soutient un réseau de 47 jeunes chambres de commerce et d'ailes jeunesse à travers le Québec, représentant plus de 13 000 jeunes professionnels, cadres, travailleurs autonomes et entrepreneurs âgés de 18 à 39 ans. En plus de son étendue géographique, le RJCCQ compte parmi ses rangs une quinzaine d'organisations issues de communautés culturelles. Il est le seul représentant de la relève d'affaires au Québec et s'affaire à défendre les intérêts de ses membres en :

- Représentant la relève d'affaires auprès d'intervenants publics et privés.
- Favorisant l'échange et la synergie entre les jeunes chambres de commerce membres.
- Encourageant le développement de jeunes chambres de commerce à travers le Québec.

Le RJCCQ souhaite continuer à soutenir les efforts des gouvernements du Québec et du Canada à encourager et faciliter l'entrepreneuriat auprès de la jeunesse québécoise. Par sa connaissance du milieu, le RJCCQ peut également arrimer les réalités de la relève entrepreneuriale à la vision gouvernementale au profit du développement économique à court et long terme.

LE FORUM ÉCONOMIQUE DE LA RELÈVE D'AFFAIRES

Depuis six ans, le RJCCQ s'investit dans l'organisation du Forum économique de la relève d'affaires (FERA) avec un seul but en tête : faire converger ses membres et son réseau vers un point focal qui saura engendrer des discussions autour d'enjeux d'actualité du monde économique du Québec. Par le passé, le FERA s'est penché sur des sujets très différents, tels que l'économie collaborative (2016), l'écosystème entrepreneurial québécois (2017), les défis et opportunités des technologies émergentes du Québec (2018), les métiers du futur (2019) et la transition énergétique (2020).

Cette année, le sujet traité est celui de la relance économique à la suite de la crise de la COVID-19, sous la lunette de quatre thématiques distinctes : la destruction créatrice, l'innovation ouverte, l'identité numérique et la transformation de l'environnement de travail. Par le biais de ce livre blanc, le RJCCQ présente les principales recommandations qui furent dégagées des discussions, échanges et débats lors du FERA 2021.

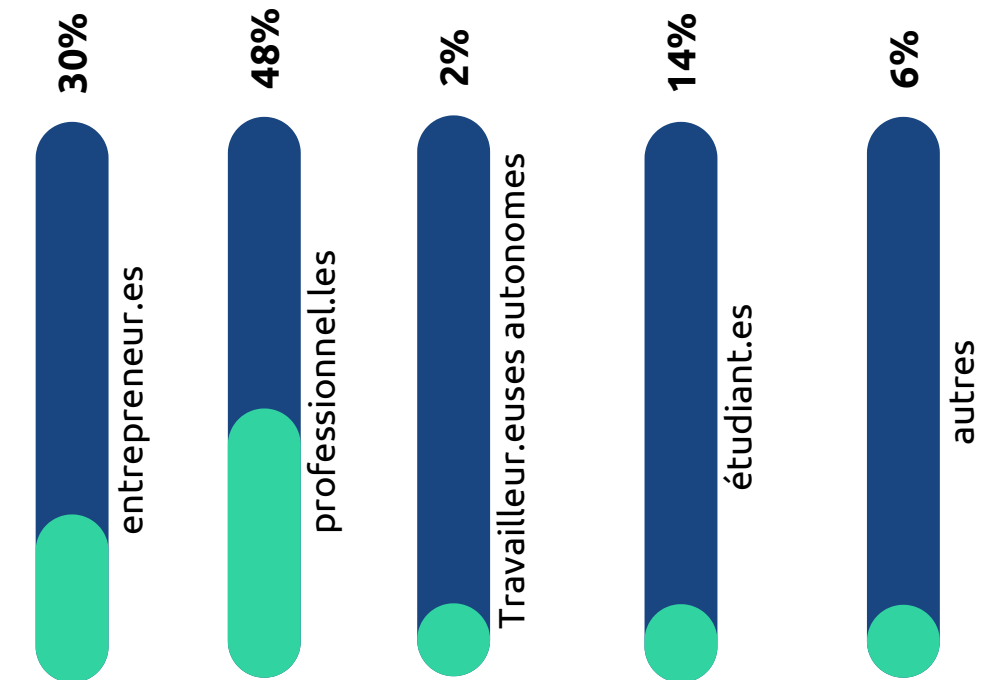
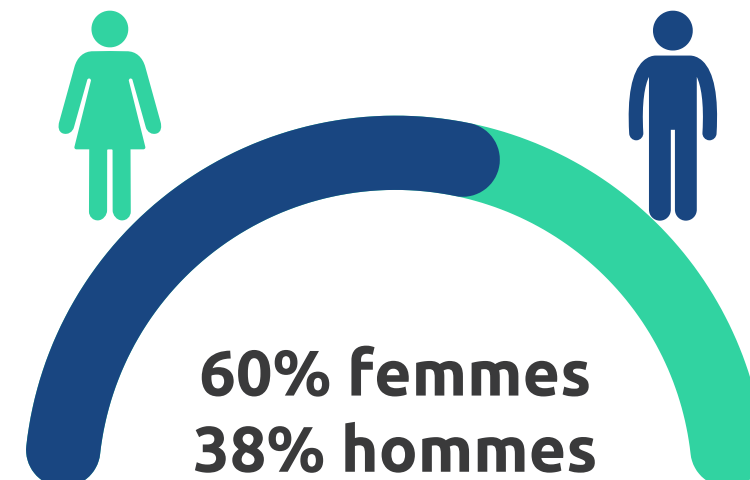
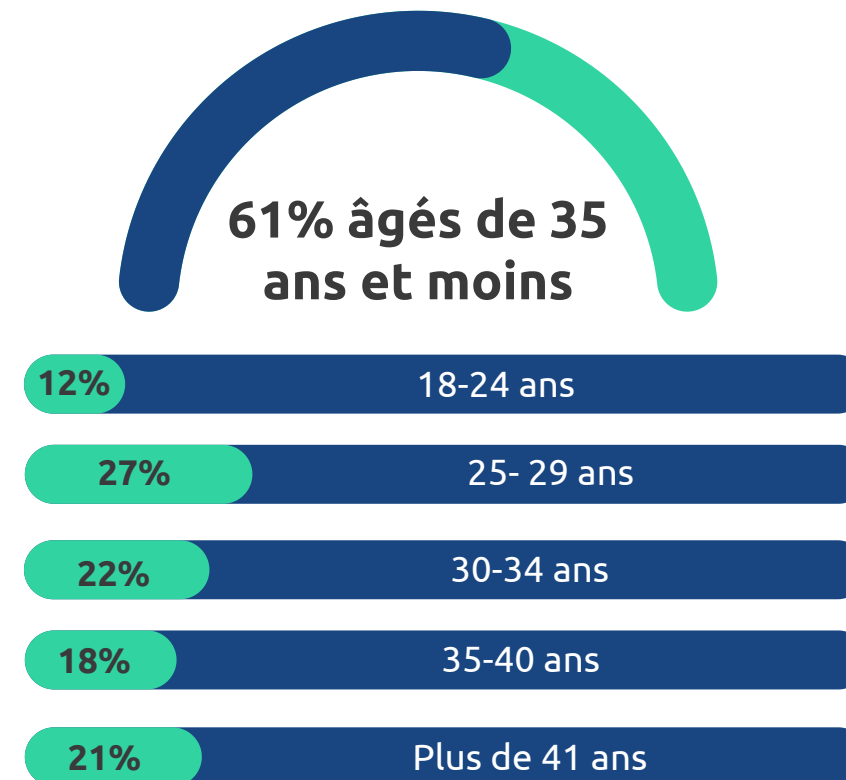
500 participants

17 régions

80 villes

32 intervenants

LE FERA EN BREF



Plus de 25 industries différentes représentées

- Administration et Gestion
- Aéronautique et aviation
- Arts et divertissement
- Automobile et transport
- Banque, hypothèques et assurance
- Commerce de détail et biens de consommation
- Communications
- Comptabilité et finance
- Construction/manufacturier
- Droit
- Éducation
- Énergie et ingénierie
- Relations publiques
- Ressources humaines
- Secteur public
- Services professionnels et soins de santé
- Sciences et technologie
- Tourisme et restauration

INTRODUCTION

Depuis maintenant plus d'un an, une crise sanitaire et économique sans précédent dans l'histoire du Québec moderne nous pousse à collectivement faire preuve de créativité, de résilience et d'innovation. Depuis mars 2020, la Covid-19 a engendré la fermeture de près de 40 % de l'économie québécoise, le taux de chômage provincial ayant atteint 17 % en mai. En à peine quatre mois, c'était 450 000 emplois qui furent perdus par rapport à l'année précédente, une baisse concentrée surtout dans les industries de services comme l'hébergement et la restauration¹. Or, il s'agit d'une crise à l'impact inégal : les femmes, les jeunes et les individus issus des communautés minoritaires furent de loin les plus affectés.² Avec les cycles de reconfinement et leurs effets collatéraux, il est raisonnable de croire que les impacts de la crise pourront continuer à se faire sentir pour plusieurs mois encore, sinon des années.

En réponse à cette crise, les différents paliers gouvernementaux ont déployé des mesures inédites, faisant preuve d'une étonnante agilité administrative. Au Québec, le déficit provincial s'élève à 15 milliards pour 2020, en grande partie en raison des dépenses accumulées pour gérer la pandémie et ses effets sur les entreprises et travailleurs. Aide financière d'urgence aux PME, subventions d'urgence, programmes d'urgence, crédits d'impôt d'urgence, assouplissement de prêts d'urgence : toutes les mesures furent mises sur la table par l'appareil gouvernemental pour aider la population, les entrepreneurs et les entreprises à s'en sortir.

Et maintenant ?

Un an après le début de la pandémie, l'heure est venue de se questionner et de s'interroger sur la suite. Par le biais de ce livre blanc, le RJCCQ offre au nom de ses membres des pistes de solution pouvant guider la relance économique du Québec afin que celle-ci soit verte et durable, et capable d'entraîner toute la province vers une nouvelle prospérité, tout en continuant dans la lignée de ses précédentes recommandations présentes dans le livre blanc *Propositions pour une relève d'affaires résiliente*.

1. La Presse Canadienne. « Le Québec a perdu 450 000 emplois ce printemps par rapport à l'an dernier, » Le Devoir, 11 août 2020. <https://www.ledevoir.com/economie/583953/le-quebec-a-perdu-450-000-emplois-ce-printemps-par-rapport-a-l-an-dernier>.

2. *Ibid.*

Issues des discussions et débats tenus lors du FERA 2021, les recommandations de ce livre blanc s'articulent autour de quatre thématiques principales, vectrices de croissance pour le Québec de demain.

Bien qu'une crise économique soit une période d'incertitude et de difficultés, la relance qui s'ensuit, elle, représente une opportunité de changement qu'il nous faut collectivement saisir.

Destruction créatrice & Soutien à la relève d'affaires

Concept économique qui voit l'innovation comme une série de cycles de croissances et de ruptures, alors que les anciennes pratiques et modèles sont appelées à mourir pour laisser place à la nouveauté. Le FERA 2021 a exploré ce thème dans le cadre de la reprise économique post-COVID-19, notamment sur l'aide accordée à certaines industries et entreprises par rapport à d'autres.

Innovation ouverte

Modèle d'innovation faisant la promotion de la collaboration entre les consommateurs, les entreprises et le domaine académique, pour ne nommer que ces acteurs, afin de mettre à profit les capacités et les connaissances de chacun pour accélérer l'innovation. Le FERA 2021 a parlé notamment de données ouvertes et produits open-source, observera des exemples de réussites d'open innovation et encouragera les participants à y prendre part.

La transformation du monde du travail

Nos milieux de travail sont en perpétuel changement. Trois transitions se chevauchent: la transition démographique, la transition technologique et la transition environnementale. Jumelées, ces grandes tendances récentes viennent profondément chambouler comment notre société fonctionne et approche le travail.

Identité numérique

L'identité numérique, autant des entreprises et des individus, est un thème crucial avec l'accélération de la numérisation du travail, des relations professionnelles et des services. Le FERA 2021 a observé la question d'une perspective de l'individu, mais aussi d'un point de vue étatique et commercial, traitant de questions comme la sécurité des données, la présence en ligne et le potentiel économique.

11 RECOMMANDATIONS

POUR RELANCER LE QUÉBEC

SOUTIEN À LA RELÈVE D'AFFAIRES

- 1 Exempter d'impôts les salaires des fondateurs et les profits des nouvelles PME de plus d'un employé pour les deux premières années suivant leur création, afin de réduire leurs charges financières et administratives et offrir un incitatif inédit pour se lancer en affaires.
- 2 Assouplir les règles fiscales en place afin que les entrepreneurs cédant leur PME à des repreneurs membres de leur famille bénéficient des mêmes bénéfices fiscaux que ceux favorisant les repreneurs externes.
- 3 Alléger le fardeau d'endettement des PME en éliminant le taux d'intérêt sur les prêts leur ayant été consentis par les gouvernements depuis le début de la pandémie et en prolongeant le délai avant la date à laquelle elles devront commencer à les rembourser.

TRANSFORMATION DU MONDE DU TRAVAIL

- 4 Instaurer un nouveau programme permanent de financement à la formation continue en entreprises, selon le modèle PACME, en visant les industries et apprentissages stratégiques.
- 5 Favoriser la requalification des travailleurs et travailleuses vers des secteurs essentiels stratégiques et verts en les rendant prioritaires dans le cadre du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) et rendre ce programme permanent.
- 6 Doubler l'objectif de branchements mensuels du gouvernement du Québec pour combler le retard de branchement à l'internet haute vitesse dans les régions de la province.

INNOVATION OUVERTE

- 7 Ajouter un volet « Innovation ouverte » au programme Innovation du gouvernement du Québec, en reprenant le modèle de la Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes de la Ville de Montréal afin d'encourager la collaboration entre les entreprises émergentes et celles déjà établies au Québec.
- 8 Lancer un nouveau programme incubateur de soutien à la commercialisation et à la mise en marché d'innovations, selon le modèle du programme fédéral Solutions innovatrices Canada (SIC).

IDENTITÉ NUMÉRIQUE

- 9 Élargir la portée du projet actuel d'identité numérique afin que celui-ci devienne un véritable « portefeuille numérique », développé de manière conjointe avec le gouvernement du Canada, qui permettra d'utiliser autant les services gouvernementaux d'interagir de manière sécurisée avec des entreprises privées tout en diminuant l'empreinte numérique des individus.
- 10 Bâtir l'adhésion de la population à ce portefeuille numérique et lancer de grandes initiatives transparentes d'éducation de la population quant à la littératie technologique, la culture de la sécurité et les contrôles de sécurité en place.
- 11 Lancer un chantier d'e-citoyenneté en s'inspirant du modèle et des réussites de l'Estonie.

Définie comme un processus continu dans les économies et qui voit, de manière cyclique, la disparition d'industries conjointement à la création de nouvelles, la destruction créatrice fut théorisée pour la première fois par l'économiste Joseph Schumpeter en 1942. Selon cette théorie, l'innovation portée par les entrepreneurs est donc la force principale se cachant derrière la croissance économique à long terme, fonctionnant comme un « ouragan perpétuel ». De fait, l'innovation et les changements peuvent donc entraîner une destruction d'industries plus anciennes et moins performantes pour faire place à de nouvelles plus jeunes, plus modernes et plus compétitives. Parmi les événements qui peuvent déclencher un processus de destruction créatrice, on compte l'apparition de nouveaux marchés, de nouvelles sources de travail, de nouvelles méthodes ou encore des changements sociaux importants. Ces événements entraînent ensuite la fabrication de biens nouveaux, l'apparition de nouvelles méthodes de production, l'ouverture de nouveaux débouchés, l'utilisation de nouvelles matières et une nouvelle organisation du travail. Le 30 septembre 2020, Mircea Vultur, professeur à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), affirmait dans les pages de La Presse que nous allons dans les prochains mois « assister à la destruction créatrice, c'est-à-dire que beaucoup d'emplois dans certains domaines seront détruits, alors que d'autres seront créés. »

La crise engendrée par la Covid-19 pourrait donc entraîner une destruction créatrice sans précédent. Avec les transformations du monde du travail et la situation particulière qui pousse tous les entrepreneurs de la province à innover pour survivre, la conjoncture actuelle pourrait être propice à l'émergence de nouvelles industries, mais aussi à la disparition d'anciennes. Selon Christian Keen, professeur adjoint à l'Université Laval et l'un des intervenants lors du FERA 2021, « l'inconfort inhérent causé par le changement ne peut être évité, mais peut et doit certainement être atténué. » Or, il s'agit d'un acte de balancier : il existe de réels risques pour certains secteurs importants, mais fragiles. Le RJCCQ estime que la Covid-19 est effectivement un moment de « destruction créatrice » qui pourrait amener une grande prospérité pour la province, mais qu'en atténuer les effets négatifs est tout aussi important que s'assurer d'en récolter les bénéfices. Par conséquent, **le RJCCQ propose trois mesures pour aider la relève, la première visant à fournir un incitatif inédit pour la création d'entreprises et l'innovation, la deuxième visant le repreneuriat et la troisième visant à limiter l'effet dévastateur que la crise sanitaire pourrait avoir sur les PME québécoises.**

DES RECOMMANDATIONS POUR SOUTENIR LA RELÈVE D'AFFAIRES

Dans un contexte où de nombreuses entreprises pourraient être appelées à disparaître en raison des conséquences économiques de la pandémie et de la destruction créatrice, supporter la création de nouvelles PME et la naissance de nouvelles innovations devrait être l'une des priorités de tous les paliers gouvernementaux. La relève d'affaires est le moteur de la croissance économique du Québec, les nouvelles entreprises étant responsables de 20 à 25 % des nouveaux emplois créés sur son territoire. Or, le Québec en 2017 avait un taux de création d'entreprises de 10,8 %, inférieur à celui de l'Ontario à 13,7 % et de la Colombie-Britannique à 14,6 %. Le développement d'un nouvel incitatif pour la création d'entreprises est donc important, d'autant plus si cet incitatif peut aussi permettre à plus d'entreprises naissantes de survivre à leurs premières années.

THÉMATIQUE 1

Soutien à la relève d'affaires

3. Schumpeter, Joseph A. *Capitalism, Socialism and Democracy*. Londres : Routledge, 1942, pp. 82-83.

4. La Presse Canadienne. « Bouleversements dans le marché de l'emploi, » *La Presse*, 29 septembre 2020. https://plus.lapresse.ca/screens/ad1f7f7e-a31e-4af0-b3ab-d867429a652e_7C_0.html.

5. Keen, Christian. « La destruction créatrice et l'État, » *Gestion, HEC Montréal*, 25 août 2016. <https://www.revuegestion.ca/la-destruction-creatrice-et-l-etat>.

6. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. Études et analyses : Portrait de l'entrepreneuriat au Québec. Gouvernement du Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-lentrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-lentrepreneuriat-au-quebec/>.

7. *Ibid.*

Par conséquent, **le RJCCQ recommande aux gouvernements provincial et fédéral d'exempter d'impôts les salaires des fondateurs et les profits des nouvelles PME de plus d'un employé pour les deux premières années suivant leur création, afin de réduire leurs charges financières et administratives et offrir un incitatif inédit pour se lancer en affaires.** Les trois premières années de vie d'une entreprise sont les plus déterminantes quant à sa survie et cette mesure pourrait aider les entrepreneurs de plusieurs manières. Premièrement, il s'agirait de défiscaliser le salaire des fondateurs et les revenus de l'entreprise pendant leurs deux premières années suivant leur fondation. Le montant ainsi récupéré par les PME serait conséquent : il pourrait s'agir de la différence entre se verser un salaire ou non pour un entrepreneur, ou encore engager un nouvel employé ou non. Deuxièmement, les frais administratifs associés et le fardeau de temps et de bureaucratie seraient éliminés, permettant aux nouvelles entreprises d'investir ces ressources dans des actions plus importantes pour leur survie. Fonder une nouvelle entreprise est une tâche ardue. Défiscaliser les deux premières années d'une PME est notre première recommandation pour assurer un environnement d'innovation dynamique et propre à une relance réussite.

Au-delà de la création de nouvelles entreprises, créer des conditions propices à la reprise de PME déjà existantes lors du départ de son propriétaire initial, c'est-à-dire favoriser le repreneuriat, est essentiel pour maintenir la vitalité économique du Québec. Il a été estimé qu'en 2020, près de 98 000 entrepreneurs cherchaient à prendre leur retraite pour seulement 60 000 repreneurs potentiels. Le manque de repreneur est un enjeu important, l'absence de relève potentielle pour une entreprise pouvant résulter en sa fermeture même si elle était saine et la perte d'emplois, un résultat que le gouvernement devrait chercher à empêcher. Avec l'épuisement professionnel qui est associé à la crise actuelle, il est logique de s'attendre à ce que ce nombre augmente encore plus. Or, 32 % des PME québécoises sont issues du repreneuriat, particulièrement en région : il ne s'agit pas d'un phénomène inédit.

Créer des incitatifs pour le repreneuriat est donc essentiel. Le gouvernement du Québec a déjà mis sur pied plusieurs mesures de soutien financier et fiscal pour encourager cette pratique, de même que des réseaux d'experts pour conseiller ceux souhaitant s'y lancer. Or, il existe à l'heure actuelle une iniquité fiscale : en effet, il est plus avantageux de céder son entreprise à un repreneur externe plutôt qu'à un membre de sa famille, celui-ci ayant accès à des avantages fiscaux n'étant pas applicables à la transmission intergénérationnelle d'entreprises. Lors du dépôt des budgets 2015 et 2016, l'ancien ministre des Finances du Québec, M. Carlos Leitão, avait modifié la *Loi sur les impôts du Québec* pour faciliter le transfert des entreprises familiales. Cependant, les modifications furent insuffisantes : elles ne s'appliquaient qu'au provincial, que pour les entreprises des secteurs primaires et manufacturiers et se révélaient par leurs conditions d'application être en réalité un frein à ces transferts. Une réelle adaptation aux deux paliers gouvernementaux est donc nécessaire. Entre 2017 et 2022, les propriétaires de PME québécoises favorisant les repreneurs familiaux pourraient épargner entre 235,6 millions \$ et 1,04 milliard \$ s'ils étaient éligibles à « la même déduction du gain en capital que la population des propriétaires de PME québécoises qui pensent à transférer à des repreneurs externes. » Cette iniquité fiscale diminue de manière artificielle le bassin de repreneurs potentiels en rendant le repreneuriat familial désavantageux. Par conséquent, **le RJCCQ recommande l'assouplissement des règles fiscales en place afin que les mêmes incitatifs fiscaux existent pour céder son entreprise à un repreneur familial que pour un repreneur externe.** Selon les calculs du Centre de transfert d'entreprise du Québec, cette mesure représenterait pour les deux paliers gouvernementaux 580 millions \$ annuellement d'ici 2022.

8. Fonds de transfert d'entreprise du Québec. *Repreneuriat. Gouvernement du Québec*. <http://www.fteq.ca/index.php/repreneuriat/>.

9. Duhamel, Marc et al. *Portrait du repreneuriat de PME au Québec en 2017*. Centre de transfert d'entreprise du Québec, 2017. <https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2019/05/CTEQ-Sommet-2019-Final.pdf>.

10. Tremblay, Julie Hélène et Michel Babeu. *Mesures pour faciliter le transfert d'entreprises familiales: un effort peu adapté à la réalité de nos PME*. Richter, octobre 2016. <https://www.richter.ca/fr/mesures-pour-faciliter-le-transfert-dentreprises-familiales-un-effort-peu-adapte-a-la-realite-de-nos-pme/>.

11. Duhamel, Marc et al. L'influence des facteurs fiscaux sur les intentions de transferts de PME québécoises et canadiennes. Centre de transfert d'entreprise du Québec, décembre 2020. <https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2021/01/CTEQ-influence-facteurs-fiscaux-intentions-tranferts-pme-qc.pdf>.

12. *Ibid.*

THÉMATIQUE 1

Soutien à la relève
d'affaires

En plus de créer des incitatifs pour le maintien d'entreprises, il est aussi important que des mesures soient mises en place pour éviter qu'un trop grand nombre de PME ne disparaissent pour des raisons ayant tout à voir avec la Covid-19 et n'étant pas liées à un manque d'innovation ou un dépassement technologique. Des entreprises sont appelées à disparaître, mais un plus grand nombre encore sont en situation précaire à l'heure actuelle uniquement en raison de la crise sanitaire et ne méritent pas d'être oubliées.¹³ En date du 30 novembre 2020, seulement 30 % des PME de la province avaient retrouvé des revenus¹⁴ égaux ou supérieurs à la normale et le temps nécessaire pour une reprise des activités sera d'en moyenne 1 an et 5 mois pour la plupart des secteurs, mais jusqu'à 8 ans pour le secteur de l'hébergement et de la restauration. Pire encore : la dette des PME a explosé durant les derniers mois, s'élevant maintenant à plus de 135 000 \$.

De fait, **le RJCCQ recommande donc que les gouvernements provincial et fédéral allègent le fardeau d'endettement des PME en éliminant le taux d'intérêt sur les prêts leur ayant été consentis dans le cadre de leurs programmes d'urgence et en prolongeant le délai avant la date à laquelle elles devront commencer à les rembourser.** Plusieurs programmes ont été exceptionnellement créés pour répondre à cette crise. Au provincial, ce sont le Programme de l'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (taux d'intérêt de 3 %) et le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (taux d'intérêt variable) qui ont été mis en place, en privilégiant une approche de prêts pour soutenir les entreprises. Au fédéral, c'est le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (avec aucun taux d'intérêt) qui a été instauré, en planifiant une radiation possible de 33 % du prêt selon certaines conditions. Bien que ces mesures soient généreuses, l'endettement montant des PME et la crise sanitaire qui s'éternise signifient qu'il est impossible pour les entreprises de réellement planifier quand elles pourront rembourser et s'en sortir. Par conséquent, jusqu'au moment où la relance s'amorce et considérant que ces prêts sont conçus pour aider les entreprises dans des circonstances où elles sont forcées de réduire leurs activités, il est recommandé aux deux paliers gouvernementaux d'éliminer le taux d'intérêt sur les prêts consentis et de prolonger le délai avant le début du remboursement.

13. *Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante. Résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 – novembre 2020.* <https://www.jechoisispme.ca/sante/>.

14. *La Presse Canadienne. « Des PME lourdement endettées par la pandémie, » Le Devoir, 16 juillet 2020.* <https://www.ledevoir.com/economie/582522/sante-financiere-des-entreprises-des-pme-lourdement-endettees-par-la-pandemie>.

THÉMATIQUE 1

Soutien à la relève
d'affaires

Recommandation #1 :

Que les gouvernements provincial et fédéral exemptent d'impôts les salaires des fondateurs et les profits des nouvelles PME de plus d'un employé pour les deux premières années suivant leur création, afin de réduire leurs charges financières et administratives et offrir un incitatif inédit pour se lancer en affaires.

Recommandation #2 :

Que les gouvernements provincial et fédéral assouplissent les règles fiscales en place afin que les entrepreneurs cédant leur PME à des repreneurs familiaux bénéficient des mêmes bénéfices fiscaux que ceux favorisant les repreneurs externes.

Recommandation #3 :

Que les gouvernements provincial et fédéral allègent le fardeau d'endettement des PME en temps de crise en éliminant le taux d'intérêt sur les prêts leur ayant été consentis par les deux paliers et en prolongeant le délai avant la date à laquelle elles devront commencer à les rembourser.

THÉMATIQUE 1

Soutien à la relève
d'affaires

L'environnement de travail est en perpétuel changement : il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau et encore moins d'un développement surprenant. Avec la pandémie et la crise économique associée, les changements auxquels doivent faire face les travailleurs sont cependant inédits dans leur intensité, celles-ci ayant amplifié les grandes tendances déjà existantes. Lors du FERA 2021, Audrey Murray, Présidente de la Commission des partenaires du marché du travail, présenta trois grandes transitions inchangées ou accélérées par la pandémie : la transition démographique, la transition technologique et la transition environnementale. Premièrement, selon l'Institut national de santé publique du Québec, le Québec sera d'ici une vingtaine d'années l'une des plus vieilles sociétés en Occident.¹⁵ Cette situation entraîne des enjeux de pénurie de main-d'œuvre qui pourraient affaiblir la relance économique, le cycle de vieillissement n'étant encore qu'à son début. Deuxièmement, la transition technologique présente des enjeux de littératie numérique importants, avec la formation continue et la requalification au cœur des dossiers reliés. Avec la montée du télétravail durant la crise sanitaire, les problèmes technologiques d'accessibilité à l'emploi, surtout dans les communautés éloignées et marginalisées, sont d'importance capitale. Troisièmement, la transition environnementale entraîne l'émergence de nouvelles industries porteuses de croissance verte et durable.

Le gouvernement du Québec a identifié plusieurs industries stratégiques pour l'avenir, dont l'aérospatiale, le numérique, l'intelligence artificielle, les technologies de la santé et l'électrification des transports. Pour répondre aux grandes transitions qui affectent à l'heure actuelle le travail à l'intérieur de la province, **le RJCCQ recommande au gouvernement d'agir directement afin de contrebalancer les impacts potentiellement négatifs que pourraient avoir ces transitions sur la relance économique.** Bien que des initiatives existent déjà en formation continue et en requalification, le RJCCQ recommande que de nouveaux programmes soient implantés afin de s'assurer qu'aucun travailleur ne soit laissé derrière par le phénomène de destruction créatrice qui s'opérera dans les prochaines années. De même, le RJCCQ propose que le gouvernement fasse de la requalification des travailleurs vers des industries vertes sa priorité, afin d'agir en même temps pour répondre à deux transitions distinctes. Finalement, il considère que le gouvernement se doit d'agir afin de réduire les disparités d'accès à l'emploi pour les régions éloignées. Avec la montée en popularité du télétravail, l'Internet haute vitesse est un enjeu de plus en plus important.

DES RECOMMANDATIONS POUR ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DU MONDE DU TRAVAIL

Trois recommandations viennent détailler dans quelles sphères le RJCCQ juge qu'il est possible pour le gouvernement d'intervenir afin d'agir quant à la transformation de l'environnement de travail et s'assurer que tous et toutes y aient leur compte, peu importe leur genre, origine ou emplacement géographique. Maintenir le niveau de compétences des Québécois, surtout dans un contexte de destruction créatrice où plusieurs industries pourraient disparaître et laisser derrière des travailleurs, est important pour leur permettre de se trouver de nouveaux emplois. Mais, même s'ils conservent leurs emplois, il est tout aussi important que les travailleurs continuent d'apprendre afin de s'assurer que les PME québécoises ne perdent pas en efficacité et en compétitivité avec l'arrivée de nouvelles innovations. En avril 2020, en réponse à la crise de la Covid-19, le gouvernement du Québec a lancé son Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), une aide directe pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ et étant destinée à financer des formations continues.¹⁶

THÉMATIQUE 2

La transformation du monde du travail

15. Aubé, Denise et Karine Souffez. « Le vieillissement au Québec, » *Institut national de santé publique du Québec*, 2016. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/028-le-vieillissement-au-quebec.pdf>.

16. Labé, Jérôme. « Québec veut profiter de la pandémie pour former ses travailleurs, » *Radio-Canada*, 6 avril 2020. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691544/coronavirus-covid-19-pacme-ministre-boulet>.

Il est nécessaire de bâtir sur le succès de ce programme, dont les 150 M\$ investis ont aidé 34 000 entreprises et 197 000 personnes.¹⁷ Afin de maintenir la position innovante et la croissance de la province, **le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec d'instaurer un programme permanent de financement de la formation continue en entreprises en s'inspirant du modèle PACME, en visant particulièrement les industries et apprentissages stratégiques.** Il s'agirait donc d'investir dans les secteurs innovants tels que l'aérospatiale, le numérique, l'intelligence artificielle, les technologies de la santé et d'autres encore. Il s'agirait d'un investissement particulièrement important pour les start-ups, qui possèdent un capital initial limité et sont des PME devant continuellement innover pour demeurer en bonne position. Bien qu'Emploi Québec offre des formations continues pour les chômeurs, il n'existe pas d'offre pour les personnes ayant un emploi et n'ayant souvent pas l'occasion de continuer le développement de leurs acquis. Par conséquent, cette proposition permettrait aux employeurs de maintenir le niveau de formation de leurs employés à travers le temps, en s'assurant que les formations offertes soient en adéquation avec les besoins sectoriels.

La transition des anciennes industries vers les nouvelles est un enjeu de taille pour bien des travailleurs, qui se retrouvent dépassés dans leurs compétences acquises lors de leur carrière par le rythme effréné d'innovation du marché. Dans une logique durable et à long terme, les emplois dans les secteurs énergétiques verts représentent une valeur certaine. Par conséquent, **le RJCCQ recommande aussi au gouvernement du Québec qu'il fasse de la requalification des travailleurs vers les secteurs essentiels stratégiques et verts l'une des priorités de son nouveau Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) et rende ce programme permanent.** Ayant entré officiellement en vigueur le 30 novembre 2020, le PARAF vise à offrir une formation professionnelle aux travailleurs ayant perdu leur emploi dans le cadre de la crise actuelle, dont les meilleures opportunités d'emploi se trouvent dans les secteurs stratégiques et verts. En particulier, les formations financées par le PARAF et les plans d'employabilité approuvés par le programme devraient être directement dirigés vers des emplois dans les secteurs de l'énergie verte, des technologies vertes et du bioalimentaire durable, rendant ces secteurs obligatoires.

Finalement, la montée en popularité du télétravail permet à des individus de travailler pour des entreprises peu importe leur emplacement géographique. Cependant, afin d'équilibrer la situation et permettre à toute la population québécoise d'avoir accès au télétravail et aux opportunités qu'il représente, le branchement à l'internet haute vitesse est capital. En date du 10 février 2021, c'étaient 280 000 foyers québécois qui n'avaient toujours pas accès à l'internet haute vitesse.¹⁸ À l'heure actuelle, la cible du gouvernement est de 15 000 foyers branchés par mois.¹⁹ Selon le gouvernement du Canada, la connectivité est essentielle pour la croissance économique.²⁰ Par conséquent, **afin de supporter la relance, le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec qu'il s'engage à accélérer davantage ses efforts pour combler le retard de branchement à l'internet haute vitesse dans les régions du Québec. Il s'agit d'une étape essentielle pour la relance économique.**

17. Québec. *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME-COVID-19)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>.

18. Brousseau-Pouliot, Vincent. « Accès à l'internet haute vitesse : Le Québec deuxième au pays, » *La Presse*, 10 février 2021. <https://www.lapresse.ca/affaires/2021-02-10/acces-a-l-internet-haute-vitesse/le-quebec-deuxieme-au-pays.php>.

19. Lévesque, Fanny. « Internet haute vitesse : 15 000 foyers branchés par mois, promet Québec, » *La Presse*, 5 février 2021. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-02-05/internet-haute-vitesse/15-000-foyers-branches-par-mois-promet-quebec.php>.

20. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *La haute vitesse pour tous : La stratégie canadienne pour la connectivité*. Gouvernement du Canada, 2019. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_C_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/\\$file/ISED_C_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_C_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/$file/ISED_C_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf).

THÉMATIQUE 2

La transformation du monde du travail

Recommandation #4 :

Que le gouvernement du Québec instaure un nouveau programme permanent de financement à la formation continue en entreprises, selon le modèle PACME, en visant les industries et apprentissages stratégiques.

Recommandation #5 :

Que le gouvernement du Québec fasse de la requalification des travailleurs vers des secteurs essentiels stratégiques et verts l'une des priorités du Programme d'aide à la relance par l'augmentation de la formation (PARAF) et rende ce programme permanent.

Recommandation #6:

Que le gouvernement du Québec double son objectif de branchements mensuels pour combler le retard de branchement à l'internet haute vitesse dans les régions du Québec.

THÉMATIQUE 2

La transformation du
monde du travail

THÉMATIQUE 3

L'innovation ouverte

L'innovation ouverte est définie comme « l'utilisation accrue, en amont, de sources d'information et de connaissances externes à l'entreprise, et la multiplication, en aval, des canaux de commercialisation de ses actifs immatériels dans le but d'accélérer l'innovation. »²¹ En pratique, cette manière d'innover prend bien souvent la forme de collaboration entre entreprises, nouvelles et anciennes, grandes et petites, afin de donner naissance à un produit nouveau et capable d'emmener d'importants bénéfices. Par exemple, l'iPod fut développé par Apple en utilisant l'innovation ouverte, utilisant les avancées en MP3 de la compagnie Portal Player.²² Au Québec, Hydro-Québec a adopté la démarche au sein de son Institut de recherche en 2009.²³ Plusieurs références en la matière existent à l'intérieur de la province : la Fabrique Agile, mais aussi IVÉO, des représentants de ces deux organismes ayant été intervenants lors du FERA 2021. Par conséquent, le Québec possède une expertise réelle et tangible en termes d'innovation ouverte, celle-ci permettant en retour d'envisager un potentiel de croissance réel dans un contexte de crise sanitaire et de relance économique.

En 2009, le Conseil de la science et de la technologie avait identifié l'innovation ouverte comme « un apport stratégique pour rehausser la productivité et la capacité compétitive du Québec sur le plan mondial et pour contribuer à un développement économique et social durable, » puisqu'il s'agirait d'un accélérateur d'innovation, de croissance et de productivité.²⁴ En 2017, dans sa Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022, le gouvernement du Québec lui-même affirmait sa volonté de voir le modèle conventionnel d'innovation être abandonné dans ses interventions pour faire place à l'innovation ouverte, celle-ci représentant un meilleur potentiel d'effets bénéfiques pour la société.²⁵ **Le RJCCQ propose que l'innovation ouverte soit une stratégie d'innovation sur laquelle le Québec devrait s'appuyer pour sa relance et croissance économique, suggérant en conséquent deux recommandations bénéfiques pour encourager son implantation et supporter sa mise en application.**

DES RECOMMANDATIONS POUR ENCOURAGER L'INNOVATION OUVERTE

Encourager l'adoption de l'innovation ouverte dans l'écosystème entrepreneurial québécois devrait être l'un des objectifs du gouvernement provincial. Cependant, selon Elsa Bruyère, cofondatrice de la Fabrique Agile et intervenante lors du FERA 2021, « les incitatifs, notamment sur les modèles de financement, [ne] sont [...] pas aussi solides qu'on voudrait. » Il est important que le gouvernement du Québec agisse rapidement afin de corriger cette situation, particulièrement pour les entreprises œuvrant à l'extérieur de la métropole. En 2020, la Ville de Montréal a établi sa Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes, qui finance la commercialisation d'innovations créées grâce à un partenariat entre une entreprise émergente et une organisation partenaire déjà bien établie.²⁶

21. Blanchette, Richard, Golovan, Iryna et Lise Santerre. *Innovation ouverte, Enjeux et défis pour le Québec : Rapport de conjoncture 2009*. Conseil de la science et de la technologie, 2010, p. iii. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1959298>.

22. Dansereau, Suzanne. « L'innovation ouverte, ou comment accéder vite aux technologies, » *Les Affaires*, 19 septembre 2009. <https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/innovation/l-innovation-ouverte-ou-comment-acceder-vite-aux-technologies/504114>.

23. *Ibid.*

24. Blanchette, Richard et al., *op. cit.*, p. iv.

25. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Oser innover: Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*. Gouvernement du Québec, 2017, p. 104. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2894619>.

26. Ville de Montréal. *Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes*. 24 septembre 2020. <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1601418273/portail/fuebz6i61ngumkcykwj.pdf>.

Le RJCCQ propose que le gouvernement du Québec s’inspire de l’initiative de la Ville de Montréal et ajoute un nouveau volet « Innovation ouverte » à son programme Innovation en adoptant les mêmes modalités. Ainsi, les entrepreneurs et entreprises œuvrant partout sur le territoire québécois à l’extérieur de Montréal, dans des municipalités n’ayant pas nécessairement la même capacité que la Ville de Montréal pour fournir d’aussi importants incitatifs, pourront eux aussi bénéficier d’une formule de financement apte à les accompagner et à leur permettre d’innover. En contexte pandémique, alors que c’est tout l’écosystème qui se retrouve testé et mis en difficulté, inciter les entreprises à collaborer entre elles de cette manière, selon un modèle prouvé et éprouvé, ne pourrait qu’avoir d’importants bénéfices pour la relance économique de la province.

En plus d’encourager l’innovation ouverte par le biais de ce nouveau volet, il est important pour la province d’augmenter ses efforts de soutien lors de la commercialisation des innovations québécoises. Selon Benoit Balmana, président et directeur général d’IVÉO et intervenant lors du FERA 2021, il existe un réel besoin pour de nouvelles mesures de soutien pour les entreprises québécoises à la phase de la pré-commercialisation et de commercialisation. En ce sens, le gouvernement du Canada a déjà mis en place des mesures par le passé pour aider les innovateurs canadiens. Avec le Programme d’innovation Construire au Canada (PICC), puis avec son successeur Solutions innovatrices Canada (SIC), le gouvernement fédéral met à contribution l’entièreté de l’appareil bureaucratique fédéral pour tester les innovations canadiennes en les injectant dans ses agences par le biais de projets pilotes, offrant un environnement de test concret.²⁷ Le programme Solutions innovatrices Canada sert donc de laboratoire vivant pour les innovateurs canadiens.

Si certaines municipalités du Québec ont les moyens de soutenir d’une manière similaire l’innovation, ce n’est cependant pas le cas pour toutes celles présentes sur le territoire de la province. Par conséquent, **le RJCCQ propose que le gouvernement du Québec s’inspire du SIC afin d’instaurer un nouveau programme provincial d’incubation, de soutien à la commercialisation et à la mise en marché des innovations québécoises en les testant dans tout son appareil étatique.** Grâce à des projets pilotes de ce type, le gouvernement provincial pourra supporter l’innovation ainsi que sa mise en pratique, en plus d’initier des innovations importantes à l’intérieur même des différents ministères et agences gouvernementales. Déjà, Hydro-Québec mise sur l’innovation ouverte pour réaliser des projets avec des partenaires technologiques.²⁸ En s’inspirant de l’expérience de l’une de ses plus importantes sociétés d’État, le gouvernement provincial pourra offrir un véritable réseau d’incubation pour leurs innovations à tous les entrepreneurs québécois, peu importe leur emplacement sur son territoire.

27. Solutions Innovatrices Canada. *Rapport annuel 2019-2020*. Gouvernement du Canada, p. 3. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/101.nsf/vwapj/00129_fr.pdf/\\$FILE/00129_fr.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/101.nsf/vwapj/00129_fr.pdf/$FILE/00129_fr.pdf).

28. Hydro-Québec. *Des partenaires stratégiques pour développer et commercialiser l’innovation*. Innovation Technologique. <https://www.hydroquebec.com/innovation/fr/partenariats/>.

THÉMATIQUE 3

L’innovation ouverte

Recommandation #7 :

Que le gouvernement du Québec ajoute un volet « Innovation ouverte » à son programme Innovation en reprenant le modèle de la Subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes de la Ville de Montréal afin d'encourager la collaboration entre les entreprises émergentes et celles déjà établies dans la province.

Recommandation #8 :

Que le gouvernement du Québec lance un nouveau programme incubateur de soutien à la commercialisation et à la mise en marché d'innovations, selon le modèle du programme fédéral Solutions innovatrices Canada (SIC).

THÉMATIQUE 3

L'innovation ouverte

THÉMATIQUE 4

L'identité numérique

Définie par nos experts lors du FERA 2021 comme étant « une série d'attributs qui nous caractérisent et qui nous permettent de nous différencier, » l'identité numérique est un « identifiant » permettant de s'authentifier en ligne auprès des autorités sans pour autant avoir besoin d'identifiants papiers (permis de conduire, acte de naissance, etc.).²⁹ Promise d'ici 2021 pour tous les Québécois par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, Éric Caire, l'identité numérique telle qu'envisagée par le gouvernement du Québec permettrait de faciliter l'accès aux services publics et de réduire le risque de fraude d'identité en protégeant les données personnelles.³⁰ À ce jour, ce sont plus de 42 millions de dollars qui ont été investis dans le projet qui est destiné à être protégé grâce à la technologie des blockchains et à demeurer sous le contrôle absolu du Québec.³¹ Cependant, la vision du projet n'est pas expansive : les cartes bancaires virtuelles, par exemple, demeurent de l'apanage du secteur privé.³² L'identité numérique à elle seule pourrait permettre d'augmenter « la qualité des services et de diminuer les coûts de production » pour les entreprises de la province.³³ Afin de plancher sur le projet, le gouvernement a octroyé 500 000 \$ au Laboratoire d'identité numérique du Canada.

L'identité numérique n'est cependant pas une innovation québécoise. Déjà mise en application en Estonie depuis le début des années 2000, elle y sert à s'authentifier, signer des documents et accéder aux différents services gouvernementaux. Selon René Tammist, ancien ministre de l'entrepreneuriat et des technologies de l'information de l'Estonie et intervenant lors du FERA 2021, 98 % de la population du pays l'utilise. Outre l'exemple de l'Estonie, des formes d'identité numérique ont aussi été déployées en Colombie-Britannique, en Chine, au Japon, à Singapour et dans d'autres pays. **Le RJCCQ propose que l'identité numérique soit l'un des grands chantiers d'innovation de la province pour les années à venir et que le gouvernement provincial s'en serve comme vecteur de relance économique.** Pour réaliser cette vision, il propose trois recommandations distinctes et complémentaires.

DES RECOMMANDATIONS POUR AMENER L'IDENTITÉ NUMÉRIQUE À UN AUTRE NIVEAU

Selon les déclarations publiques du ministre responsable, Éric Caire, le projet de l'identité numérique à l'heure actuelle en reviendrait à un authentifiant sécurisé permettant d'avoir accès uniquement aux services gouvernementaux. Bien qu'il s'agisse d'une innovation nécessaire pour la fonction publique québécoise, cette forme d'identité numérique existe déjà sous diverses formes, ayant déjà été développée par certaines banques pour leurs clients ou par d'autres entreprises privées. En isolant le chantier gouvernemental du reste de l'écosystème et en réduisant sa portée, le gouvernement du Québec risque d'augmenter l'empreinte numérique des individus, alors qu'il devrait chercher plutôt à la diminuer. Il s'agit d'un enjeu de sécurité, comme souligné par les intervenants du panel sur l'identité numérique lors du FERA 2021. De plus, le développement d'une identité numérique est un chantier colossal demandant des investissements tout aussi colossaux : dans ces circonstances, pourquoi en limiter d'avance la portée?

29. Duval, Alexandre. « Une identité numérique pour les Québécois d'ici 2021, » *Radio-Canada*, 11 décembre 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427120/identite-numerique-citoyens-quebec-fraude-vol-cybersecurite-eric-caire>.

30. Péloquin, Tristan. « Projet de portefeuille numérique : « L'identité, c'est la mission du gouvernement, point barre », dit Caire, » *La Presse*, 13 décembre 2020. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-12-13/projet-de-portefeuille-numerique/l-identite-c-est-la-mission-du-gouvernement-point-barre-dit-caire.php>.

31. *Ibid.*

32. *Ibid.*

33. Secrétariat du Conseil du trésor. « Nouvelles : Le gouvernement du Québec soutient l'innovation en identité numérique, » Gouvernement du Québec, 17 juin 2020. https://www.tresor.gouv.qc.ca/nouvelles/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=573&cHash=27d7cbb169303bcda0c4077b98595542.

Par conséquent, **le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec qu'il élargisse le but de son projet actuel d'identité numérique afin que celui-ci devienne un « portefeuille numérique » qui pourra être utilisé autant pour accéder aux services gouvernementaux de manière sécurisée que pour interagir avec les services provenant d'entreprises privées.** En étendant la portée de son projet, le gouvernement du Québec pourra en faire un véritable moteur économique capable d'aider autant les individus que les entreprises. Il s'agirait donc de reprendre le modèle de l'Estonie à ce niveau, qui permet d'utiliser la plateforme numérique centralisée du gouvernement pour avoir accès à des services privés en plus de remplir leur déclaration de revenus, obtenir des prescriptions médicales ou, encore, voter en ligne.³⁴

La réussite d'un tel projet dépend de deux variables distinctes : l'adhésion et la confiance de la population, mais également sa capacité d'utilisation. Pour s'assurer de la confiance de la population, la transparence par rapport à la structure de l'identité numérique et des protocoles permettant sa sécurité est absolument essentielle. Toujours selon les intervenants du panel lors du FERA 2021, le doute ne pourra qu'entraîner la méfiance. Par conséquent, il est important que le gouvernement éduque par tous les moyens possibles les individus quant aux risques de l'identité numérique, mais aussi ses bénéfices. D'autant plus que la littératie numérique est un enjeu majeur dans l'implantation de l'identité numérique.

En 2011, dans le cadre du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes, 17 % des adultes de 16 à 65 ans avaient une faible compétence en littératie numérique.³⁵ Éduquer la population pour préparer l'implantation de l'identité numérique est donc primordial. De fait, **le RJCCQ recommande au gouvernement du Québec qu'il profite de la période transitoire entre le développement et l'implantation de l'identité numérique pour lancer de grandes initiatives transparentes d'éducation de la population quant à la littératie technologique, la culture de la sécurité et les contrôles de sécurité qui seront mis en place.** Il s'agit d'une étape essentielle pour la réussite du projet d'identité numérique qu'il est important de bien réaliser afin qu'il soit réellement un moteur économique accessible à toute la population, peu importe le niveau d'éducation ou l'emplacement géographique.

Enfin, dans la suite logique de son projet d'identité numérique, l'Estonie offre depuis 2014 la possibilité aux entrepreneurs étrangers d'obtenir une e-citoyenneté qui leur permet de faire affaires dans le secteur numérique à l'intérieur du pays, entièrement par le biais de son environnement d'affaires numérique. Entre 2014 et 2017, ce sont 28 000 entrepreneurs issus de partout dans le monde qui se sont ainsi numériquement établis en Estonie, contribuant à l'économie de l'état de manière significative et positive.³⁶ Dans une perspective de relance, **le RJCCQ recommande donc aux gouvernements fédéral et provincial de lancer un chantier d'e-citoyenneté selon le modèle estonien,** afin d'étudier la question.

34. Guilbault, Jean Philippe. « Protection de données : l'Estonie pourrait inspirer le Canada, » *Radio-Canada*, 10 juillet 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1216173/desjardins-fraude-nas-solution-rechange--estonie-inde-biometrie-securite>.

35. Institut de la statistique du Québec. *Éducation et formation, Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans les environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle – Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*. Gouvernement du Québec, 2015, p. 71. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>.

36. La Presse Canadienne. « Qu'est-ce qu'une république numérique? » *Radio-Canada*, 17 décembre 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1073690/estonie-strategie-internet-quebec>.

THÉMATIQUE 4

L'identité numérique

Recommandation #9 :

Que le gouvernement du Québec élargisse le but de son projet actuel d'identité numérique afin que celui-ci devienne un véritable « portefeuille numérique » qui permettra d'utiliser autant les services gouvernementaux que d'interagir de manière sécurisée avec des entreprises privées tout en diminuant l'empreinte numérique des individus.

Recommandation #10 :

Que le gouvernement du Québec profite de la période transitoire entre le développement et l'implantation de l'identité numérique pour bâtir l'adhésion de la population et lancer de grandes initiatives transparentes d'éducation de la population quant à la littératie technologique, la culture de la sécurité et les contrôles de sécurité en place.

Recommandation #11:

Que les gouvernements fédéral et provincial lancent un chantier d'e-citoyenneté en s'inspirant du modèle et des réussites de l'Estonie.

THÉMATIQUE 4

L'identité numérique

CONCLUSION

La relance à la suite de la pandémie de la Covid-19 et la crise sanitaire associée sera l'enjeu économique le plus important des prochains mois, sinon années. Les décisions et mesures qui seront prises aujourd'hui auront des impacts pour les décennies à venir, affectant la trajectoire à long terme du Québec. Par le biais de ce livre blanc et du FERA 2021, le RJCCQ avait pour objectif d'alimenter la discussion autour de cet enjeu dans le milieu des affaires, principalement pour la relève d'affaires qu'il représente. Ce faisant, il a identifié quatre vecteurs de croissance qui pourraient permettre au Québec de se démarquer : la destruction créatrice, l'innovation ouverte, l'identité numérique et la transformation de l'environnement de travail.

Au cours de la journée du 4 février, 32 intervenants de renom issus du secteur privé, dont des institutions financières, des entreprises innovantes et de la fonction publique ont été invités à discuter de cet enjeu. À travers des allocutions, des panels, des séances de questions-réponses, des ateliers et du réseautage en ligne, tous ces acteurs issus de milieux différents ont eu l'occasion d'échanger, de collaborer et de réfléchir à des pistes de solutions pour la relève d'affaires. Ce sont ces discussions et suggestions qui ont alimenté l'écriture de ce présent livre blanc, le rendant le fidèle reflet de la teneur des discussions qui ont eu lieu lors du FERA 2021.

Le RJCCQ, par ce livre blanc, propose sa contribution au débat public sur l'enjeu de la relance économique, continuant dans la lignée de son livre blanc précédent, *Propositions pour une relève d'affaires résiliente*. Son souhait est qu'à la lecture de ce livre blanc et de ses onze recommandations, les décideurs publics soient sensibilisés à la réalité des jeunes gens d'affaires et fassent le choix d'agir avec rapidité, confiance et ambition pour que le Québec ait un avenir innovant, inclusif, vert et prospère. La relève d'affaires est l'un des moteurs économiques les plus importants de la province et il est grand temps que les gouvernements exploitent son plein potentiel de croissance.

Et maintenant ?

BIBLIOGRAPHIE

1. Aubé, Denise et Karine Souffez. « Le vieillissement au Québec, » *Institut national de santé publique du Québec*, 2016. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/028-le-vieillissement-au-quebec.pdf>.
2. Balakrishnan, Anita. « Couverture 5G : BCE prévoit dépenser 1 milliard, » *La Presse*, 4 février 2021. <https://www.lapresse.ca/affaires/entreprises/2021-02-04/couverture-5g/bce-prevoit-depenser-1-milliard.php>.
3. Blanchette, Richard, Golovan, Iryna et Lise Santerre. *Innovation ouverte, Enjeux et défis pour le Québec : Rapport de conjoncture 2009*. Conseil de la science et de la technologie, 2010, p. iii. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1959298>.
4. Brousseau-Pouliot, Vincent. « Accès à l'internet haute vitesse : Le Québec deuxième au pays, » *La Presse*, 10 février 2021. <https://www.lapresse.ca/affaires/2021-02-10/acces-a-l-internet-haute-vitesse/le-quebec-deuxieme-au-pays.php>.
5. Conseil municipal de Montréal. *Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes*. Ville de Montréal, 24 septembre 2020. <https://res.cloudinary.com/villemontreal/image/upload/v1601418273/portail/fuebz6i61ngumkcykwmj.pdf>.
6. Dansereau, Suzanne. « L'innovation ouverte, ou comment accéder vite aux technologies, » *Les Affaires*, 19 septembre 2009. <https://www.lesaffaires.com/strategie-d-entreprise/innovation/l-innovation-ouverte-ou-comment-acceder-vite-aux-technologies/504114>.
7. Duhamel, Marc et al. *L'influence des facteurs fiscaux sur les intentions de transferts de PME québécoises et canadiennes*. Centre de transfert d'entreprise du Québec, décembre 2020. <https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2021/01/CTEQ-influence-facteurs-fiscaux-intentions-tranferts-pme-qc.pdf>.
8. Duhamel, Marc et al. *Portrait du repreneuriat de PME au Québec en 2017*. Centre de transfert d'entreprise du Québec, 2017. <https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2019/05/CTEQ-Sommet-2019-Final.pdf>.
9. Duval, Alexandre. « Une identité numérique pour les Québécois d'ici 2021, » *Radio-Canada*, 11 décembre 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1427120/identite-numerique-citoyens-quebec-fraude-vol-cybersecurite-eric-caire>.
10. Fédération Canadienne de l'entreprise indépendante. *Résultats préliminaires du sondage La reprise après la COVID-19 – novembre 2020*. <https://www.jechoisispme.ca/sante/>.
11. Fonds de transfert d'entreprise du Québec. Repreneuriat. Gouvernement du Québec. <http://www.fteq.ca/index.php/repreneuriat/>.
12. Guilbault, Jean Philippe. « Protection de données : l'Estonie pourrait inspirer le Canada, » *Radio-Canada*, 10 juillet 2019. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1216173/desjardins-fraude-nas-solution-rechange--estonie-inde-biometrie-securite>.
13. Hydro-Québec. *Des partenaires stratégiques pour développer et commercialiser l'innovation*. Innovation Technologique. <https://www.hydroquebec.com/innovation/fr/partenariats/>.
14. Innovation, Sciences et Développement économique Canada. *La haute vitesse pour tous : La stratégie canadienne pour la connectivité*. Gouvernement du Canada, 2019. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/\\$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/139.nsf/vwapj/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf/$file/ISED_19-170_Connectivity_Strategy_F_Web.pdf).

15. Institut de la statistique du Québec. *Éducation et formation, Les compétences en littératie, en numératie et en résolution de problèmes dans les environnements technologiques : des clefs pour relever les défis du XXI^e siècle – Rapport québécois du Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes (PEICA)*. Gouvernement du Québec, 2015. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/competences-en-litteratie-en-numeratie-et-en-resolution-problemes-dans-environnements-technologiques-clefs-pour-relever-defis-xxie-siecle.pdf>.
16. Keen, Christian. « La destruction créatrice et l'État, » *Gestion, HEC Montréal*, 25 août 2016. <https://www.revuegestion.ca/la-destruction-creatrice-et-l-etat>.
17. Labé, Jérôme. « Québec veut profiter de la pandémie pour former ses travailleurs, » *Radio-Canada*, 6 avril 2020. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1691544/coronavirus-covid-19-pacme-ministre-boulet>.
18. La Presse Canadienne. « Bouleversements dans le marché de l'emploi, » *La Presse*, 29 septembre 2020. https://plus.lapresse.ca/screens/ad1f7f7e-a31e-4af0-b3ab-d867429a652e__7C__0.html.
19. La Presse Canadienne. « Des PME lourdement endettées par la pandémie, » *Le Devoir*, 16 juillet 2020. <https://www.ledevoir.com/economie/582522/sante-financiere-des-entreprises-des-pme-lourdement-endettees-par-la-pandemie>.
20. La Presse Canadienne. « Le Québec a perdu 450 000 emplois ce printemps par rapport à l'an dernier, » *Le Devoir*, 11 août 2020. <https://www.ledevoir.com/economie/583953/le-quebec-a-perdu-450-000-emplois-ce-printemps-par-rapport-a-l-an-dernier>.
21. La Presse Canadienne. « Qu'est-ce qu'une république numérique? » *Radio-Canada*, 17 décembre 2017. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1073690/estonie-strategie-internet-quebec>.
22. Lévesque, Fanny. « Internet haute vitesse : 15 000 foyers branchés par mois, promet Québec, » *La Presse*, 5 février 2021. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2021-02-05/internet-haute-vitesse/15-000-foyers-branches-par-mois-promet-quebec.php>.
23. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Études et analyses : Portrait de l'entrepreneuriat au Québec*. Gouvernement du Québec. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/etudes-analyses/analyses-sur-l'entrepreneuriat-et-les-pme/portrait-de-l'entrepreneuriat-au-quebec/>.
24. Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation. *Oser innover: Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2017-2022*. Gouvernement du Québec, 2017, p. 104. <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2894619>.
25. Péloquin, Tristan. « Projet de portefeuille numérique : « L'identité, c'est la mission du gouvernement, point barre », dit Caire, » *La Presse*, 13 décembre 2020. <https://www.lapresse.ca/actualites/politique/2020-12-13/projet-de-portefeuille-numerique/l-identite-c-est-la-mission-du-gouvernement-point-barre-dit-caire.php>.
26. Québec. *Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME–COVID-19)*. Gouvernement du Québec. <https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/programme-actions-concertees-pour-le-maintien-en-emploi-pacme-covid-19/>.
27. Schumpeter, Joseph A. *Capitalism, Socialism and Democracy*. Londres : Routledge, 1942.
28. Secrétariat du Conseil du trésor. « Nouvelles : Le gouvernement du Québec soutient l'innovation en identité numérique, » *Gouvernement du Québec*, 17 juin 2020. https://www.tresor.gouv.qc.ca/nouvelles/?tx_ttnews%5Btt_news%5D=573&cHash=27d7cbb169303bcd0c4077b98595542.
29. Solutions Innovatrices Canada. Rapport annuel 2019-2020. Gouvernement du Canada. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/101.nsf/vwapj/00129_fr.pdf/\\$FILE/00129_fr.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/101.nsf/vwapj/00129_fr.pdf/$FILE/00129_fr.pdf).
30. Tremblay, Julie Hélène et Michel Babeu. *Mesures pour faciliter le transfert d'entreprises familiales: un effort peu adapté à la réalité de nos PME*. Richter, octobre 2016. <https://www.richter.ca/fr/mesures-pour-faciliter-le-transfert-dentreprises-familiales-un-effort-peu-adapte-a-la-realite-de-nos-pme/>.